

Département de Seine-Maritime

Mairie de Blainville-Crevon

Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.01.60

2023	014
------	-----

ARRÊTÉ

Le Maire de BLAINVILLE-CREVON,

VU, le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2212-1 et 2212-2 ;

VU, la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux errants et à la protection des animaux ;

Vu, le décret n°99-1164 du 29 décembre 1999 relatif à l'arrêté conjoint des ministres de l'agriculture et de la pêche et de l'intérieur ;

VU, l'article 1385 du code civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux ;

VU, le règlement sanitaire départemental ;

CONSIDÉRANT la présence sur la propriété de feu Monsieur Thomas BRADBURY déclaré décédé dans l'incendie de sa propriété le 27 septembre 2021, d'une troupe d'animaux d'espèce ovine se trouvant aujourd'hui sans propriétaire,

CONSIDÉRANT que les héritiers potentiels ne se sont pas manifestés pour récupérer lesdits animaux depuis le décès de Monsieur BRADBURY Thomas survenu le 27 septembre 2021,

CONSIDÉRANT que les animaux ne répondent à aucune règle d'identification et à aucune règle sanitaire,

CONSIDÉRANT que les animaux laissés à leur sort sont temporairement nourris par la commune,

CONSIDÉRANT que ces animaux doivent recevoir les soins nécessaires comme la tonte, le parage des onglons et la vermifugation,

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prise en charge à titre gracieux de ces animaux par l'association MOUTONTOND de Roncherolles-Sur-Le-Vivier,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Autorisons l'association MOUTONTOND à prendre en charge à titre définitif tous les animaux d'espèce ovine présents sur la propriété de feu Monsieur Thomas BRADBURY.

Article 2 – Autorisons l'association MOUTONTOND à faire toutes les démarches nécessaires auprès des services départementaux pour permettre la mise à jour en termes d'identification et de situation sanitaire afin d'éviter l'euthanasie de ces animaux.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de BUCHY

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blainville-Crevon, le 4 avril 2023.

Le Maire,
Philippe PICARD



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BLAINVILLE-CRENON' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '(S.M.)' in the center. The signature is a stylized, cursive script.